

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

AMEN BANK

Siège Social : Avenue Mohamed V, Tunis

L'Amen Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2013.

INDICATEURS TRIMESTRIELS

AU 31 Mars 2013

(en 1000 DT)

Période	1 ^{er} trimestre 2013	1 ^{er} trimestre 2012	au 31 Mars 2013	au 31 Mars 2012	au 31 Décembre 2012 chiffre provisoire
1- Produits d'exploitation bancaires	116 014	92 040	116 014	92 040	415 634
• Intérêts	88 997	66 319	88 997	66 319	315 864
• Commissions en produits	13 381	12 333	13 381	12 333	51 351
• Revenus du portefeuille commercial & opérations financières	6 727	6 561	6 727	6 561	27 734
• Revenus du portefeuille d'investissement	6 909	6 827	6 909	6 827	20 685
2- Charges d'exploitation bancaires	57 225	44 835	57 225	44 835	199 469
• Intérêts encourus	56 184	43 811	56 184	43 811	194 181
• Commissions encourues	1 041	1 024	1 041	1 024	5 288
3-Produit net bancaire	58 789	47 205	58 789	47 205	216 165
4- Autres produits d'exploitation	196	462	196	462	2 133
5- Charges opératoires	18 385	16 074	18 385	16 074	72 515
• Frais de personnel	15 136	13 095	15 136	13 095	58 147
• Charges générales d'exploitation	3 249	2 979	3 249	2 979	14 368
6- Structure du Portefeuille	-	-	821 185	647 422	790 047
• Portefeuille- titres commercial	-	-	300 940	229 896	290 709
• Portefeuille- titres d'investissement	-	-	520 245	417 526	499 338
7- Encours des crédits à la clientèle	-	-	5 417 854	4 485 679	4 987 495
8- Encours des dépôts	-	-	4 911 459	4 093 212	4 398 302
Dont:					
• Dépôts à vue	-	-	1 261 892	1 225 288	1 221 394
• Dépôts d'épargne	-	-	778 321	636 967	749 261
9- Emprunt et Ressources Spéciales	-	-	872 793	576 924	730 516
10- Capitaux propres hors résultat de la période (*)	-	-	428 288	439 865	428 288

(*) Les capitaux propres sont hors résultat provisoire pour 2012 et pour le 1^{er} trimestre de 2013.

BASES ET METHODES COMPTABLES RETENUES

I- Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

Les indicateurs trimestriels ont été établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables prévus par les normes sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- Méthodes comptables appliquées

II -1/ Règles de prise en compte des produits et charges en intérêts

Les produits et charges en intérêts sont pris en compte dans le résultat de façon à les rattacher à la période au cours de laquelle ils sont encourus.

II -2/ Provisions sur créances de la clientèle

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division et de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24 et des textes subséquents.

II -3/ Agios réservés

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat.

Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement dans les produits de la banque puis recensés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés.

II -4/ Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation dont la détention par Amen Bank répond à des considérations stratégiques, des fonds gérés, des BTA, des participations avec conventions de rétrocession et des obligations.

II -5/ Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres de placement comprend essentiellement les avoirs de la banque en bons du trésor assimilables et des emprunts obligataires de placement.

II -6/ Conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions des normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs ont été arrêtés en tenant compte des opérations et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire de la date d'arrêt, les résultats de change découlant de cette réévaluation sont pris en compte dans le résultat de la période.

LES FAITS SAILLANTS

Entre Mars 2012 et Mars 2013.

Les crédits à la clientèle ont atteint 5 417,9 millions de dinars, soit une augmentation de 932,2 millions de dinars ou 20,8 %.

Les dépôts et avoirs de la clientèle se sont établis à 4 911,5 millions de dinars, soit un accroissement de 818,2 millions de dinars ou 20%.

Les ressources longues provenant des emprunts et ressources spéciales ont atteint 872,8 millions de dinars compte tenu notamment des nouveaux tirages sur les lignes extérieures et de l'émission d'un emprunt obligataire de 50 millions de dinars.

Durant le premier trimestre de 2013

Les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une progression de 24,0 millions de dinars ou 26,0% par rapport à la même période en 2012.

Quant aux charges d'exploitation bancaire, elles ont enregistré une augmentation de 12,4 millions de dinars ou 27,6%.

Pour la même période, le Produit net Bancaire a atteint 58,8 millions de dinars contre 47,2 millions de dinars, soit une augmentation de 11,6 millions de dinars ou 24,5%.